

Direction Commande publique

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ' N° 202110 - LOT 1 EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite acter la réalisation de travaux de construction de la nouvelle usine d'eau potable,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°1 au marché travaux d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif – Lot 1 exploitation du service d'eau potable avec la S.A.S. SAUR sise 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX portant sur la responsabilité du titulaire dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable. Le montant du marché est inchangé : 2 788 980.23 € HT, soit 3 067 878.25 € TTC pour la durée totale du marché.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :

Fait à Davézieux, le 1er septembre 2023
Président
Simon PLENET

